

2023

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

Pont de l'ascension jeudi 18 mai



Vacances d'été

du 10.07 au 31.07

Réservations et inscriptions sur liste d'attente : du 29.05 à 9h au 09.06 à 17h

Annulations du 09.06 à 17h au 14.06 à 9h

Annulation après le 14.06 et jusqu'au jour de la prestation : maintien de la facturation \*

férié vendredi 14 juil.

FIN D'ANNÉE SCOLAIRE 07.07

férié mardi 15 août



Vacances d'été

du 01.08 au 31.08

Réservations et inscriptions sur liste d'attente : du 19.06 à 9h au 30.06 à 17h

Annulations du 30.06 à 17h au 05.07 à 9h

Annulation après le 05.07 et jusqu'au jour de la prestation : maintien de la facturation \*

# CALENDRIER DES RÉSERVATIONS



Modalités de réservation des accueils de loisirs pour les vacances scolaires :

### ÉTAPE 1 : je réserve

• Période de réservation de 2 semaines entre la 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> semaine avant le premier jour des vacances (voir frise).

À chaque période de vacances je dois effectuer la **réservation des jours de présence pour mon enfant**.

Je peux réserver pour mon enfant en demi-journée ou en journée

Accueil à la demi-journée : matinée de 9h à 13h avec le repas / après-midi : de 13h à 17h avec le goûter.

### ÉTAPE 2 : je peux annuler

Période d'annulation durant 4 jours du vendredi 17h au mercredi 9h. Durant cette période vous pourrez annuler vos réservations sans justificatif et sans facturation.

### Je peux être en liste d'attente durant l'étape 1 et 2.

Si le centre de loisirs dans lequel je veux réserver est complet, je peux effectuer une demande de réservation sur liste d'attente via mon espace famille. Ma demande sera traitée par le service et une réponse me sera envoyée.

Après la période d'annulation et avant le 1<sup>er</sup> jour des vacances, je peux **annuler la prestation** uniquement via mon espace famille, onglet « formulaire absence ». La facturation de la prestation sera maintenue sans majoration.

### ÉTAPE 3 : facturation

- Pas de pénalité si la prestation est annulée dans la période autorisée.
- Dès le 1<sup>er</sup> jour des vacances, une majoration de 50% du montant de la prestation sera appliquée si mon enfant est absent sans justificatif valable.
- Une absence peut-être justifiée **sur présentation d'un certificat médical**
- Aucun enfant ne sera accueilli sans réservation, sauf circonstances exceptionnelles et capacité disponible. Toutes les demandes d'accueil dérogatoire après la période de réservation doivent être justifiées et seront accordées selon disponibilités. **Dans ce cas une majoration de 30% sera appliquée au tarif normal.**

### Attention !

Fermetures des centres le 14 août 2023 et le 1er septembre 2023 . Seront ouverts :

- le 14 août 2023 : les centres de loisirs du Burck élémentaire et maternelle et Capeyron élémentaire et maternelle
- le 1er septembre 2023 : le centre de loisirs du Burck élémentaire et maternelle



Conception et impression : Ville de Mérignac

MÉRIGNAC

ANNÉE 2022-2023

# Je réserve le centre de loisirs pour mon enfant pas à pas

Les centres de loisirs municipaux pendant les petites et grandes vacances scolaires - 3 à 12 ans



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7:00 - 9:00		Accueil extra - scolaire			
9:00 - 13:00	Activités ALSH et repas				
13:00 - 17:00	Activités ALSH et goûter				
17:00 - 19:00		Accueil extra - scolaire			

La journée d'activités est organisée de 9h à 17h (accueil du matin entre 7h et 9h et le soir entre 17h et 19h). Il est possible d'inscrire son enfant en ½ journée : de 9h à 13h avec le repas ou de 13h à 17h avec le goûter.

# RENTÉE SCOLAIRE 2022/2023

2023

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

RENTÉE  
SCOLAIRE  
01.09

## Vacances d'automne

du 24.10 au 04.11

férié  
mardi 1<sup>er</sup> nov.

Réservations et inscriptions sur liste d'attente :

du 12.09 à 9h au 23.09 à 17h

Annulations du 23.09 à 17h au 28.09 à 9h

Annulation après le 28.09 et jusqu'au jour de la prestation : maintien de la facturation \*

## Vacances de fin d'année

du 19.12 au 31.12

Réservations et inscriptions sur liste d'attente :

du 07.11 à 9h au 18.11 à 17h

Annulations du 18.11 à 17h au 23.11 à 9h

Annulation après le 23.11 et jusqu'au jour de la prestation : maintien de la facturation \*

## Vacances d'hiver

du 06.02 au 17.02

Réservations et inscriptions sur liste d'attente :

du 26.12 à 9h au 06.01 à 17h

Annulations du 06.01 à 17h au 11.01 à 9h

Annulation après le 11.01 et jusqu'au jour de la prestation : maintien de la facturation \*

## Vacances de printemps

du 10.04 au 21.04

férié  
lundi 10 avril

Réservations et inscriptions sur liste d'attente :

du 27.02 à 9h au 10.03 à 17h

Annulations du 10.03 à 17h au 15.03 à 9h

Annulation après le 15.03 et jusqu'au jour de la prestation : maintien de la facturation \*

\* Si absence injustifiée le jour de la prestation : facturation majorée d'une pénalité de 50%

## CALENDRIER DES RÉSERVATIONS

Vous pouvez réserver les jours de cantine et l'accueil de loisirs du mercredi après-midi à partir du 13 Juillet 2022 et toute l'année scolaire depuis votre espace famille.